

<http://eps.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1627>



Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (12/02/2015)



Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture -
Date de mise en ligne : lundi 13 avril 2015

Copyright © EPS - académie de Rouen - Tous droits réservés

« Le socle couvre la période de la scolarité obligatoire, c'est-à-dire dix années fondamentales de la vie et de la formation des enfants, de six à seize ans. Il correspond pour l'essentiel aux enseignements de l'école élémentaire et du collège. Précédée pour la plupart des élèves par une scolarisation en maternelle qui a permis de poser de premières bases en matière d'apprentissage et de vivre ensemble, la scolarité obligatoire poursuit un double objectif de formation et de socialisation. **Elle donne aux élèves la culture commune, fondée sur les connaissances et compétences indispensables, qui leur permettra de s'épanouir personnellement, de développer leur sociabilité, de réussir la suite de leur parcours scolaire quelle que soit la voie choisie (générale, technologique, professionnelle), de s'insérer dans la société où ils vivront et de participer, comme citoyens, à son évolution.** Cette culture commune doit devenir une référence centrale, en ce qu'elle définit les finalités de l'éducation et qu'elle a pour exigence que l'école tienne sa promesse pour chacun. C'est en ce sens que le socle excède le seul cadre des cycles 2, 3 et 4, irrigue l'ensemble du parcours de formation des élèves et constitue une référence pour le travail des enseignants et des acteurs du système éducatif ».

- ▶ [Préambule au projet du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.](#)
- ▶ [Projet du socle commun de connaissances, de compétences et de culture \(12/02/2015\).](#)